

Chers amis et défenseurs du Mormont,

Je vais retracer aujourd'hui les victoires obtenues par l'Association pour la Sauvegarde du Mormont et ses nombreux alliés, contre le cimentier Holcim et l'État de Vaud.

L'exploitation du Mormont commence en 1953, soit il y a plus de 70 ans !

Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, le lobby cimentier ne rencontre aucune difficulté pour obtenir de nouveaux permis d'exploiter le calcaire. A part les milieux scientifiques, l'opposition est quasi inexistante.

L'obtention d'un nouveau permis d'exploiter en 2000 est beaucoup plus problématique.

Un nouveau plan d'affectation cantonal est accepté après d'âpres et longues négociations entre l'État, le cimentier et Pro Natura Vaud¹.

A noter qu'en 1998, en pleine période de discussion, la Confédération classe une grande partie du Mormont dans l'Inventaire fédéral des paysages ou IFP, ce qui contrarie les autorités vaudoises.

La partie du Mormont déjà exploitée, une extension et une réserve d'extension (Birette ou Fontaine) sont exclus de l'IFP.

Pour résumer, les ambitions du cimentier sont freinées et un permis d'exploiter est accordé jusqu'en 2022 seulement.

A la dernière minute Pro Natura Vaud limite les dégâts en obtenant que tout projet d'exploitation après 2022 soit mis à l'enquête publique.

En 2012, Holcim, plein d'arrogance ou de naïveté, présente aux associations de protection de la nature un projet d'exploitation qui comprend La Birette, Fontaine et tout le sommet du Mormont² !

L'idée est alors d'aller en direction de La Sarraz sur la Birette, puis d'attaquer le sommet par derrière, en installant un broyeur de roche et un tapis roulant. Cette configuration permet le début du comblement de la carrière.

Le même projet pharaonique est présenté à la population d'Eclépens en 2013. La réaction ne se fait pas attendre et l'Association pour la Sauvegarde du Mormont voit le jour en 2013³.

¹ PAC Mormont 308 accepté par le Grand Conseil vaudois le 16 juin 2000

² Holderbank Cement und Beton (HCB) devient Holcim en 2001

³ Conférence de presse du 23 octobre 2013

Lors de la présentation aux habitants de La Sarraz en 2014, le cimentier prend visiblement peur et réduit fortement la voilure. Un projet d'extension de la carrière du Mormont sur la Birette uniquement est présenté. Cependant, le directeur de Holcim, François Girod, ne cache pas que l'exploitation du sommet est toujours le but ultime de la cimenterie.

En 2014, Holcim projette d'effectuer des sondages géologiques à proximité du sommet du Mormont, pourtant inscrit à l'IFP⁴. L'ASM s'y oppose et obtient gain de cause. Les sondages ne sont autorisés que sur la Birette. **Première victoire.**

En 2014, l'ASM envoie une lettre aux 150 députés et 7 conseillers d'État vaudois dans le cadre de la consultation sur le nouveau plan directeur des carrières (PDCar). Le but de l'ASM est de préserver à tout prix la zone sommitale du Mormont inventoriée à l'IFP. En effet « De graves altération des objets inventoriés à l'IFP sont admissibles si elles sont justifiées par des intérêts d'importance nationale qui priment ceux de la protection de l'objet », comme la production de ciment.

En fin d'année, les membres de l'ASM décident en assemblée générale de s'opposer à toute extension de la carrière du Mormont, y compris la Birette⁵. Même si les chances de gagner sont jugées faibles, l'ASM souhaite s'aguerrir politiquement et opérationnellement pour sauvegarder ce qu'il reste du Mormont.

Le combat est lancé.

Le 8 juin 2015, La Direction générale de l'environnement (DGE) met à l'enquête le projet d'extension de la carrière du Mormont au lieu-dit « La Birette »⁶.

Plus de 100 oppositions sont envoyées par les membres de l'ASM.

Les milieux politiques et la population sont alertés.

Quatre grandes ONG font également opposition : Pro Natura, le WWF, Helvetia Nostra et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Le 16 juin 2015, le nouveau PDCar 2014 est adopté par le Grand Conseil⁷.

⁴ Lettre à la Municipalité de La Sarraz du 29 janvier 2014

⁵ AG de l'ASM du 3 décembre 2014

⁶ Le 8 juin 2015, mise à l'enquête de la Birette

⁷ Compris dans un IFP (en rouge sur la carte) mais fait l'objet d'une évaluation à but de planification au niveau national pour une exploitation possible compte tenu de l'utilisation particulière pour la fabrication du ciment. La commission ad-hoc du Grand Conseil chargée de l'examen du PDCar a émis le vœu suivant : « la commission, avec le soutien de Madame la Conseillère d'État, émet le vœu que le zone sommitale figurant en rouge sur le plan ne puisse en aucun cas être utilisée ». Cet amendement a été adopté par le Grand Conseil le 16 juin 2015.

Mais les députés votent par 88 contre 21 le vœu de la commission, soutenu par la conseillère d'État Jacqueline de Quattro, que la zone sommitale du Mormont ne soit pas touchée. **Deuxième victoire.**

En 2016, la décision finale du Département du territoire et de l'environnement (DTE) tombe et toutes les oppositions sont levées⁸.

Six membres de l'ASM, Pro Natura, le WWF et Helvetia Nostra envoient un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP).

En 2017, la CDAP annonce que le canton de Vaud devra compenser les 7 hectares de surfaces d'assolement, ou SDA, qui seront détruites sur la Birette⁹. Une SDA est une terre agricole de grande valeur, caractérisée par une qualité de sol et une situation climatique qui la rendent propice à l'agriculture et essentielle pour garantir l'approvisionnement alimentaire du pays. Holcim avait tenté de prouver que les terres agricoles de la Birette ne répondaient pas aux critères des SDA. **Troisième victoire.**

En 2018, la CDAP publie son arrêt. Le recours de l'ASM et des ONG est admis et le dossier est renvoyé au DTE pour instruction complémentaire et nouvelles décisions. Les données sur l'hydrogéologie du Mormont sont insuffisantes. **Quatrième victoire.**

En 2019, la DGE publie dans la Feuille des Avis Officiels une nouvelle demande finale d'autorisation afin d'octroyer le permis d'exploiter à Holcim. Maître Pierre Chiffelle envoie un recours à la CDAP pour cinq membres de l'ASM, Pro Natura, le WWF et Helvetia Nostra.

En 2020, la CDAP publie son arrêt, le recours de l'ASM et des ONG est rejeté. Maître Pierre Chiffelle envoie un recours au Tribunal fédéral (TF) pour 5 membres de l'ASM, Pro Natura et Helvetia Nostra.

En fin d'année, la ZAD de la Colline s'installe sur le Mormont et la couverture médiatique est énorme dans toute la Suisse et au-delà. La destruction du Mormont et les émissions de CO₂ par la cimenterie sont au centre des débats. **Cinquième victoire.**

Malheureusement, après plus de 5 mois d'occupation, les forces de l'ordre expulsent les zadistes du Mormont.

⁸ Décision finale du 6 juin 2016

⁹ Le 8 juin 2017, la CDAP annonce que la DGE et l'OFAG ont trouvé un accord sur les 7 hectares de SDA

En 2021, la demande de Holcim pour commencer les fouilles archéologiques sur la Birette est refusée par le Conseil d'État, en suivant l'avis de l'ASM qui avait été consultée. **Sixième victoire.**

En 2022 une l'initiative populaire cantonale « Sauvons le Mormont » réuni plus de 13'000 signatures¹⁰. **Septième victoire.**

En décembre, les ONG et les défenseurs de la colline sont déboutés partiellement par le Tribunal fédéral et Holcim peut étendre sa carrière sur la Birette. Mais il y a une condition historique, le comblement de l'immense gouffre. **Huitième victoire.**

En 2025, conformément à la décision du Tribunal fédéral, le Plan directeur des carrières est modifié¹¹.

Il limite l'autorisation d'extraction sur le Mormont, uniquement au sein des périmètres déjà autorisés (carrières de Mormont 6 et de la Birette) et interdit toute extension. **Neuvième victoire.**

En 2025, un nouvel article modifiant la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager est largement accepté par le Grand Conseil vaudois¹². Le site du Mormont est protégé au même titre que la Venoge. **Dixième victoire.**

Mais ce n'est pas suffisant, nous devons continuer à nous battre pour inscrire la protection du Mormont dans la Constitution le 28 septembre 2025.

Il faut voter **OUI** à l'initiative « Sauvons le Mormont » et privilégier l'initiative au contre-projet du Conseil d'État.

Le peuple vaudois va également voter pour encren l'économie circulaire dans la Constitution vaudoise, et en cas de oui pour l'initiative, ce serait une **nouvelle victoire** pour l'ASM et ses nombreux alliés.

J'espère avoir démontré avec cette présentation à quel point une association peut être importante et efficace pour sauvegarder la nature, la biodiversité et les paysages.

Longue vie au Mormont !

Alain Chanson, le 31 août 2025

¹⁰ Initiative déposée le 1^{er} juillet 2022 avec 13'175 signatures

¹¹ Modification du PDCar par le Grand Conseil vaudois le 16 juin 2025

¹² Modification de la LPrPNP par le Grand Conseil vaudois le 16 juin 2025 (BLV 450.11)